Image not found or type unknown

Porter plainte contre garage pour escroquerie ou pas ?

Par **matador77**, le **11/05/2011** à **17:40**

Bonjour,

Je vais vous expliquer mon probleme du début.

Vendredi 29 Avril je suis tomber en panne sur l'autoroute a4, ma voiture a été rémorqué au garage Opel le plus proche, le probleme était ma durite de refroidissement qui avait une fuite.

Vendredi 6 Mai, je n'ai toujours pas de appel du garage donc je decide de les apeller pour savoir ou en est ma voiture, il me disent juste que il ont commander une durite pour ma voiture (sans mon accord), ensuite il m'ont dit de rapeller lundi car le chef d'atelier n'etais pas la.

J'ai rappeler Lundi 9 mai et il m'ont dit que il avaient déja remplacer la durité et que sa me couterait 127€.

Je leur explique que je n'ai jamais voulu qu'on me change ma durite je voulais le faire par un ami garagiste pour ne pas avoir a payé autant pour une piece qui coute pas chere sur internet.

Ils n'ont rien voulu savoir et m'ont dit qu'il était trop tard, qu'il faudrait que je paye, et que aparament j'aurais donné confirmation pour la reparation alors que je ne leur est jamais demander de reparer mon vehicule.

Enfin, Hier, Mardi je suis aller recuperer ma voiture et je leur est payé les 130€ puis sur la route du retour, la durite de refroidissement qui relache encore, j'ouvre le capot et je voit que la durite n'etais meme pas branché elle c'etait détaché.

Ma question est : est ce que je dois porter plainte contre le garage ou pas ?

En sachant que ma voiture est dans leur garage encore une fois car c'est eux qui doivent me reparer ma voiture.

On m'a dit que on avait pas le droit de reparer un vehicule sans l'accord du propriétaire par ecrit.
est-ce-vrai ? est ce qu'il est trop tard pour que je porte plainte ??

Merci beaucoup pour vos reponses d'avance !!

Francisco E

Par **fra**, le **12/05/2011** à **11:32**

Bonjour,

Légalement, vous deviez signer un ordre de réparation sans lequel le garagiste ne pouvait pas se lancer dans la réparation. Donc, c'est contestable.
Qui plus est, vous retombez en panne peu de temps après pour la même raison. C'est inadmissible.
En conséquence, il n'est pas question pour vous de régler une autre facture, lors du retrait de la voiture, pour la seconde intervention, et je ne peux que vous conseiller, une fois la voiture récupérée de la faire vérifier par votre ami, car la qualité du travail semble laisser à désirer.

Par **matador77**, le **12/05/2011** à **12:48**

"Légalement, vous deviez signer un ordre de réparation sans lequel le garagiste ne pouvait pas se lancer dans la réparation. Donc, c'est contestable."

On ma dit que il était trop tard pour porter plainte contre le garage car si j'ai payé c'est comme si j'avais accepter. Alors qu'il m'a un peu forcer en disant qu'il n'avait pas mon numéro de téléphone alors que oui.

"En conséquence, il n'est pas question pour vous de régler une autre facture, lors du retrait de la voiture"

On m'a dit également que si il y avait une autre panne par exemple joint de culasse HS, sa serait a mes frais car sa pourrait être une autre panne.

Merci beaucoup pour vos reponses

Par **fra**, le **12/05/2011** à **14:14**

En premier lieu, effectivement, le paiement vaut acceptation de la facture mais, il n'en reste pas moins vrai que l'opération est contestable et peut être qualifiée de vente forcée.
S'il y a découverte d'une nouvelle panne, il n'y a pas lieu de payer car le diagnostic aurait dû être fait lors de la première intervention. Donc, le professionnel n'a pas répondu à son obligation de résultat. En ce cas, il faut tout arrêter et demander l'appui de votre ami, dans un premier temps, et une expertise si le contentieux s'aggrave.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **anhtao95**, le **06/11/2011** à **12:32**

On peut toujours faire marcher la garantie sur la réparation .De toute façon , c'est trop tard pour porter plaindre. .car les garagistes savent très bien que très peut de gens on des moyens pour les attaquer (comparer le coût de la réparation par rapport au frais d'avocat à payer). essayer d'écrire à l'auto journal.

Par **anhtao95**, le **06/11/2011** à **12:33**

On peut toujours faire marcher la garantie sur la réparation .De toute façon , c'est trop tard pour porter plaindre. .car les garagistes savent très bien que très peut de gens on des moyens pour les attaquer (comparer le coût de la réparation par rapport au frais d'avocat à payer). essayer d'écrire à l'auto journal.

Par **jc le cap**, le **19/04/2014** à **10:04**

mon gps ne fonctionne pas mon vehicule est sous garantie mais le garage ne veux rien entendre malgres plusieur relance

Par **domat**, le **19/04/2014** à **10:10**

bonjour et merci sont des marques de politesse toujours appréciées des bénévoles qui répondent sur ce site !

Par **korrigan56**, le **12/08/2014** à **05:35**

J'ai acheté un camping car sur porteur Fiat Ducato 2,8JTD , totalisant au moment de l'achat 42726 km à un particulier, qui avait changé la courroie de distribution et fait effectué une révision. totale avant de me le vendre.
La courroie de distribution s'est détendue après 24000km de roulage, moins de quatre ans (donc entrant dans le cadre de la garantie) La direction Fiat de Trappes refuse de prendre en charge le remplacement de cette distribution sous garantie, ainsi que l'agent Fiat de BONNELLES (Yvelines)
On me propose une réduction sur des accessoires, Fiat France des arnaqueurs tarifs prohibitifs, gens de mauvaise foi, éviter cette marque. Je me renseigne pour déposer plainte? pouvez vous me conseiller.
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **gowan56**, le **24/01/2015** à **21:03**

bonjour, ce matin j'ai envoyer ma renault safrane au garage noroto pour installer une simple remorque, je la laisse pour la journée vers 14h00 on reçoi un message pour me dire de venir chercher ma voiture qu'elle est prête.Donc j'arrive et la je m'apperçoi que deja la plaque immatriculation payer n'avait pas ete installer,ensuite je demarre ma voiture et la plus rien aucun contact,je vais voire et on me dit que ça doit venir de la batterie il faut que j'en rachete une,je leur dit non ma voiture est en bon etat elle roule tout les jours,du coup il me dise que ce n'est pas de leur faute et que les frais de reparations seront pour moi,sauf je quand j'ai emmener ma voiture elle roulait et quand je voulu repartir apres que la voiture ai ete entre leurs mains elle ne peut plus rouler,donc il faut une expertise et ceci a mes frais puis-je porter plainte pour escroquerie et malfaçon!ils sont de mauvaises foi en plus ce sont des gens malhonnêtes.merci de votre reponse

Par **UnGarsBienEnnuye**, le **03/06/2016** à **20:03**

bonjour à tous,

Je vous contacte ce jour pour avoir des conseils.

j'ai acheté une Yaris vvti 1l, en mars 2016 à 2000€, à un "garagiste". Dans l'annonce, yaris essence 118000 Kms. le vendeur m'a confirmé que le véhicule était garanti 3 mois.
Après avoir acheté la voiture, le garagiste était plus difficile à joindre. Je m'en suis rendu compte quand j'ai du le recontacter pour des pbs de papiers et autres détails.
Après 1 mois, la voiture ne démarre plus, subitement. Vu les déboires que j'ai rencontré avec le vendeur, j'ai contacté mon garagiste. Bilan, capteur PMH HS (100€). La voiture démarre mais impossible de dépasser le ralenti, mauvaise combustion. Mon garagiste donne sa langue au chat et on amène la voiture chez Toyota pour un contrôle via la valise. Bilan, distribution décalée parce que les tendeurs de chaines sont HS. Devis 850€ en espérant ne rien avoir d'autre à faire sur cette voiture. Dans le doute, je mène l'enquête via le site de l'OTC pour connaitre le kilométrage réel et je reçois par mail l'état de la voiture dans les différents contrôles technique. le 28/11/2014, la voiture avait 186000 km, et au 15/03/2016, 117803. On arrive à recontacter l'ancien proprio qui nous dit avoir vendu sa voiture à 700€, à 195000Kms avec le calculateur était HS.
On a appelé la gendarmerie, et le gars a déjà des pbs avec la justice.
Qu'Est-ce que vous me conseillerez de faire ? (annulation de la vente, lui faire payer les frais, ..)

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Goncalves abel**, le **21/10/2016** à **17:34**

Propriétaire du Audi A4 j'ai fait faire la courroie de distribution j'ai récupéré la voiture deux semaines après un samedi .le dimanche après-midi je vais chez mon frère et le moteur casse. Je ramène la voiture au garagiste il me rappelle un an après pour me dire que la voiture et

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

prête je la récupère elle perdez de l'huile de par tout il m'avait pas serré le carters je lui ramène doc la voiture une semaine après il me rappelle et me dit que la voitures et enfin prête je la récupère et là il me dit qu'il me donne la voiture si je lui payer le moteurs et le montage je refuse et déposé île plainte se la fait deux ans et demi mardi j'ai île réponse négative je vais au garage et là une surprise le garage a était vendu comment récupérer ma voiture merci

Par **Frad**, le **04/01/2017** à **09:58**

Voilà bientôt un mois que j'ai constaté une tache d'huile au sol venant de mon véhicule toujours garé au même endroit. Dernièrement, j'ai aussi constaté que dès que je braquais les roues vers la gauche, un bruit bizarre se faisait entendre (Comme un frottement de roue avec la carrosserie). Le 03 janvier 2017, je décidais d'ammener mon véhicule au garage où je l'avais acheté. Je demandais au chef d'atelier de voir le problème et me dit qu'il allait demander à un de ses mécaniciens de regarder. Au bout d'un quart d'heure, le Chef d'atelier me dit que la fuite d'huile venait du joint de culasse et que le bruit entendu dès que je braque le volant vers la gauche venait d'un roulement de roue déserré. Il devait alors me dire qu'il fallait faire très attention et ne pas trop rouler avec le véhicule pour ne pas mettre d'huile sur la courroie de distribution sinon la courroie céde et le moteur casse. Je lui ai demandé de me faire un devis. Moi, actuellement, n'ai pas beaucoup de revenue et je me suis inquiété. Mon épouse qui m'accompagnée m'a même dit que si la réparation était trop onéreuse, nous ferions un crédit à la banque.
Dès notre retour à notre domicile, mon épouse me dit de passer chez un autre garagiste de la ville où nous demeurons. Nous avons alors amené le véhicule en question chez ce garagiste. Dès notre arrivée, il devait mettre aussitôt la voiture sur le pont après lui avoir expliqué les deux problèmes précédant. D'un coup d'oeil, il me déclarait que le bruit venant de la roue était tout simplement la protection de roue qui était déformé et que dès que l'on braque trop les roues vers la gauche, cela frottait et faisait du bruit. Il regarda également la fuite d'huile sous le véhicule et remonta jusqu'à sa source et me déclara qu'il s'agissait du compresseur d'huile qui se trouve sur le côté du moteur et qu'il y avait sans doute un joint à remplacer. Ce qui fit aussitôt. Il devait en avoir pour une demi heure au total de constations et de réparations et devait me dire qu'il n'était pas neccessaire de payer. A l'heure où j'écris ce texte, je ne suis pas en mesure de vous communiquer le tarif que le précédant garagiste va me demander. Si j'en n'ai la possibilité, je vous le ferais savoir. Je trouve qu'il s'agit là d'une énorme arnaque venant de ce garage et qu'à partir de ce jour, je ne mettrais plus les pieds.

Par **zazabelle**, le **14/06/2017** à **17:00**

Mon,carrosserier me veux rien s avoir,de son travail mal fais ou porté plainte merci

Par **Visiteur**, le **15/06/2017** à **08:27**

C'est quoi ces posts ? un ramassis de doléances ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés